



Informations assurances fédérales

Thématique :	<input type="checkbox"/> Présidence <input type="checkbox"/> Administration et Finances <input type="checkbox"/> Haut Niveau <input type="checkbox"/> Formation & Emploi <input type="checkbox"/> Marque	<input type="checkbox"/> Clubs, Jeunesse & Territoires <input type="checkbox"/> Compétitions & Vivre Ensemble <input checked="" type="checkbox"/> Affaires juridiques et Institutionnelles <input type="checkbox"/> 3x3
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Comités <input type="checkbox"/> Ligues <input type="checkbox"/> Ligues et Comités	<input checked="" type="checkbox"/> Ligues, Comités et Clubs <input type="checkbox"/> CTS
Nombre de pièces jointes : 2		
<input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Echéance de réponse :		

Ce qu'il faut retenir :

- Nouveau contrat d'assurance depuis le 1^{er} juillet 2022
- Mise en ligne d'une plaquette d'information (FAQ) et résumé des garanties d'assurance sur la page Web fédérale
- Déploiement d'une application (mobile/web) pour les déclarations et le suivi des accidents à compter du 7 novembre 2022

Pour rappel, depuis le **1^{er} juillet 2022**, le nouveau contrat d'assurance fédéral est entré en vigueur jusqu'au 30 juin 2026 (Accord collectif 2231 Mutuelle Des Sportifs / Contrat n°4100116 P – MAIF, via MDS Conseil).

La page du site Internet fédéral rubrique « ASSURANCE » a été actualisée pour la saison 2022/2023 : <http://www.ffbb.com/ffbb/dirigeants/gerer/assurances>

Vous pouvez ainsi notamment y retrouver pour la saison 2022/2023 :

- Les notices d'assurance Responsabilité Civile (RC) et Individuelle Accident (IA) des licenciés (également sur la plateforme e-Licence)
- Une plaquette d'information « Mon Club, Mes licenciés et Les Assurances » (comprenant une FAQ et les contacts identifiés)
- Un résumé des garanties d'assurance
- Les informations pour procéder à une déclaration d'accident (RC ou IA)

Rappel : pour toutes modifications liées aux formules des garanties d'assurance Individuelle Accident, la demande doit être adressée à assurances@ffbb.com.


Simplification de la déclaration d'accident :

A compter du 7 novembre 2022, une application dédiée (Web/Mobile) est accessible pour simplifier les démarches relatives aux déclarations d'accident et leur suivi pour les acteurs de la famille basket.

Cette application sera disponible depuis la page : <https://www.sinistres.mutuelle-des-sportifs.com>.

L'application fonctionne sur **desktop** (accès ordinateur/web) et sur **téléphone mobile**.







Pour une utilisation en tant qu'application mobile :

- Sur **Android** : depuis la page Internet (ci-dessus), cliquer sur « Ajouter MDS à l'écran d'accueil » puis sur « Installer »
- Sur **iPhone** : depuis la page Internet (ci-dessus), cliquer sur l'icône centrale  et dans le menu affiché cliquer sur « Sur l'écran d'accueil » puis sur « Ajouter » en haut à droite.

L'icône sera disponible sur l'écran d'accueil de votre téléphone. Vous n'aurez plus qu'à cliquer dessus pour accéder aux services proposés par la Mutuelle Des Sportifs et à votre dossier.

Les anciens services liés au précédent site (lien de déclaration) deviennent indisponibles, mais les informations concernant vos sinistres en cours pourront être accessibles depuis l'application en appelant les équipes de la MDS au 01.53.04.86.20.

Par l'utilisation de l'espace déclarant, le licencié disposera des fonctionnalités suivantes :

 Créer un compte dédié Pour les licenciés, les représentants du club ou un tiers déclarant	 Déclarer un sinistre en ligne Pour un gain de temps et une expérience utilisateur plus confortable	 Suivre le traitement des sinistres Pour connaître précisément l'avancée du dossier
 Informé sur les garanties Pour assurer le devoir de conseil et avancer en toute transparence	 Echanger avec le support client Pour optimiser la satisfaction clients dans le cadre partenarial	 Proposer une aide en ligne Pour fluidifier les relations avec les déclarants et répondre aux questions

La déclaration du sinistre sera désormais digitalisée et elle pourra être faite pour soi ou un tiers.



Le cas échéant, un formulaire de déclaration papier/par voie postale sera toujours disponible (téléchargeable).

Contact :

E-mail : assurances@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Christophe AMIEL Responsable Service Juridique et Institutionnel	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général	Jean-Pierre HUNCKLER 1 ^{er} Vice-Président / Trésorier Général
Référence	2022-10-31 NOTE LR CD CLUBS 6-DAJI Informations assurances fédérales	